

# 54ème CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PECHE EN MER EN BATEAU

## «ADULTES»

### **CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ORGANISATION DU 54 ème CHAMPIONNAT DE France**

**PREAMBULE** : Le règlement fédéral de pêche en bateau de la F.F.P.M. s'applique pleinement au présent cahier des charges.

#### **Les soussignés:**

- Gérard PERODDI, président national de la fédération Française des Pêcheurs en Mer, représenté par Mr Robert DABBADIE, vice-président, responsable national de la commission « bateau » ;
- Le FISCH CLUB PORT LEUCATE représenté par son Président Mr Didier ONDEDIEU
- Le Comité Régional LANGUEDOC ROUSSILLON représenté par son Président Mr Henri MONICH

ont conclu et paraphé le présent cahier des charges relatif à l'organisation du 54 ème Championnat de France de Pêche en Mer bateau « Adultes », dont le déroulement est prévu les 11, 12 & 13 JUIN 2010 au départ du port de LEUCATE.

## **1 CALENDRIER:**

Ce calendrier n'est donné qu'à titre indicatif pour donner une idée des délais à respecter pour le renvoi des dossiers et l'établissement des divers quotas.

Il sera à établir en collaboration avec le responsable de discipline lors de la signature du cahier des charges.

### **01 Janvier 2010:**

Les Présidents régionaux devront, avant cette date, avoir adressé au président de la commission nationale bateau, la liste des pêcheurs de leurs régions ayant rempli tous les critères de sélection, avec la justification de leurs participations à trois concours fédéraux minimum ( avec lieux, dates et places obtenues ) .

La liste devra être établie sous forme de classement régional.

La commission bateau, dans sa plus proche réunion, définira pour chaque région le nombre de sélectionnés selon les règles en usage établies par les règlements fédéraux après vérification du respect des critères de sélection.

### **15 Février 2010 :**

Les présidents régionaux, préalablement informés des quotas qui leur sont réservés devront avoir adressé à l'organisateur, **avec copie au président de la commission bateau** la liste des sélectionnés ayant confirmé leur participation .

Ils devront également , sous peine de ne pouvoir en bénéficier, **chiffrer leurs demandes de quotas supplémentaires** pour le cas où des embarquements complémentaires seraient dégagés .

### **1<sup>er</sup> Mars 2010 :**

Les dossiers d'inscription seront , pour cette date , adressés par l'organisateur aux Présidents de Régions qui auront la charge de les faire parvenir aux sélectionnés .

### **1er Avril 2010:**

**Chaque sélectionné devra avoir personnellement adressé à l'organisateur, pour cette date, sous pli recommandé avec accusé de réception , son engagement ferme** accompagné de tous les documents nécessaires, ainsi que du règlement des frais d'engagement et des débours complémentaires ;

Cette date impérative échue , il sera procédé à l'annulation des candidatures des défailants et à leur remplacement au titre des quotas supplémentaires .

### **15 Avril 2010 :**

Les éventuels dossiers d'inscription complémentaires seront adressés aux Présidents de Régions qui en auront fait la demande avant le 1<sup>er</sup> Avril (date de retour des dossiers individuels) Ils devront les attribuer à leurs sélectionnés supplémentaires dans l'ordre du classement régional, comme précédemment .

### **30 Avril 2010:**

Les sélectionnés supplémentaires devront **impérativement**, avoir adressés leurs dossiers d'inscription selon les mêmes dispositions que les sélectionnés initiaux.

### **15 Mai 2010:**

**CLOTURE DEFINITIVE DES INSCRIPTIONS ET ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES COMPETITEURS.**

## **2 FORMALITES :**

L'organisateur s'engage, sous sa responsabilité, à obtenir du Quartier des Affaires Maritimes tous les autorisations nécessaires au bon déroulement des épreuves avec les zones de pêche clairement définies, de même que les zones de repli en cas de météo défavorable .

L'organisateur fait son affaire personnelle de toutes les demandes de subventions auprès des différentes collectivités territoriales ou organisations diverses . Il a également toute latitude dans la recherche des sponsors. Les fonds récoltés seront exclusivement utilisés pour l'amélioration des conditions de déroulement des épreuves et de l'accueil des compétiteurs.

## **3 CAPACITE D'ACCUEIL - COUT :**

Il est prévu une capacité d'accueil de 120 participants répartis sur 30 à 38 bateaux plaisanciers environ. En cas de difficultés pour réunir le nombre suffisant de bateaux, l'organisateur pourra faire appel à des professionnels, mais dans tous les cas, le nombre de pêcheurs sur les plus grands bateaux ne peut excéder 50 % du nombre de pêcheurs embarqués sur le plus petit bateau.

Le coût de l'engagement est fixé à 150 € - CENT CINQUANTE EUROS, pour tout participant quelle que soit sa catégorie, fourniture d'appâts (en quantité et qualité égales pour tous) , comprise.

Les chèques correspondant aux inscriptions seront encaissés un mois avant la compétition.

## **4 INFORMATION DES COMPETITEURS :**

Les bulletins d'engagement seront accompagnés d'un programme synthétique des trois jours et d'une information complète sur :

- • Les lieux et horaires de la compétition
- • La description sommaire des sites de pêche avec extrait de la carte SHOM
- • Les espèces de poissons présents sur ces sites à cette époque
- • L'équipement à utiliser, avec croquis de montages
- • Les possibilités d'entraînement et le coût des locations de bateaux d'entraînement
- • Les tailles légales des poissons ( aucune dérogation ).
- • Les détaillants d'articles de pêche à proximité du site.
- • Les plans d'accès aux diverses manifestations et regroupements
- • Le mode de pêche local retenu et les interdictions éventuelles.
- • L'importance des courants et , par conséquent, les lests à prévoir , etc...

## **5 ORGANISATION:**

L'organisateur prendra toutes les dispositions nécessaires pour que la sécurité , la surveillance et le respect des règlements soient constamment assurés par des responsables en nombre suffisant .  
La sécurité et le contrôle de la régularité des épreuves seront assurées par deux bateaux, minimum , ne participant pas à la compétition.

## **6 TIRAGE AU SORT:**

Le vendredi 11 JUIN 2010, au plus tard à partir de 14 h00 l'accueil des compétiteurs devra être assuré.

Le tirage au sort aura lieu à 16h30.

Il sera procédé au tirage au sort des participants sur les bateaux pour les deux journées en présence des compétiteurs qui le souhaitent et, en tout état de cause, en public en un lieu connu de tous .

Ce tirage au sort devra respecter le règlement fédéral notamment pour les handicapés.  
En aucun cas (sauf impossibilité), un compétiteur ne pourra être embarqué sur le même bateau pour les deux manches.

Par dérogation à la règle du tirage au sort , le sélectionné local qui mettra son bateau à la disposition de l'organisateur pour la durée de la compétition pourra être dispensé de tirage au sort et ce pour les deux manches qu'il disputera sur son propre bateau.

Il devra justifier de la propriété du bateau auprès de l'association organisatrice par la production d'un titre de propriété ( leasing assimilé ) .

En aucun cas il ne pourra être désigné comme commissaire de bord .

## **7 DESIGNATION DES COMMISSAIRES :**

Après le tirage au sort , les commissaires de bord seront désignés par le responsable de discipline aidé par un autre membre du Comité Directeur et du Président du Comité Régional ou à défaut le Président du club organisateur.

Les commissaires seront de préférence choisis parmi les plus expérimentés .

Ils recevront , au cours d'une réunion organisée après le tirage au sort , une information complète sur le règlement spécifique au championnat, le déroulement des épreuves, seront équipés d'une pige étalonnée et auront à faire contrôler par les pêcheurs la taille légale des poissons à bord des bateaux.

Ils seront chargés d'informer les concurrents et d'assurer le respect des règlements. Ils assureront le plombage des sacs , surveilleront le convoyage et assisteront à la pesée de tous les sacs du bateau dont ils ont la charge .

Ils signeront , en cas d'absence du pêcheur , la feuille individuelle de pesée .

## **8 COMPETITION :**

L'esprit de compétition devra animer tous les skippers et tous les efforts des organisateurs seront consacrés à cet effet .

Les heures de début et fin de pêche seront les mêmes pour tous les bateaux .  
Les horaires limites de retour des bateaux seront impérativement respectés et tout retard sera sanctionné par la disqualification du bateau.

Une dérogation exceptionnelle à ces horaires limites pourra être accordée par l'organisateur et par V.H.F. en cas de panne ou accident .

## **9 ZONE DE PECHE :**

Si les conditions météorologiques l'autorisent, chaque journée se déroulera sur la zone de pêche indiquée sur le dossier d'inscription.

La zone de pêche sera déterminée par quatre points G.P.S. clairement indiqués.

Les bateaux de surveillance et de sécurité effectueront plusieurs contrôles journaliers.

Toute infraction constatée pourra entraîner la disqualification du bateau par le Jury, pour la journée .

## **10 METHODE DE CLASSEMENT:**

**Le classement sera établi selon les règles de la FIPS**

Le classement des pêcheurs sur chaque bateau par journée de pêche donnera un nombre de points pour la journée.

L'addition des points obtenus sur les deux jours déterminera le classement général.

## **11 SPECIFICITES DU 54ème CHAMPIONNAT DE FRANCE:**

Tous les pêcheurs auront la même quantité et qualité d'appâts ( fournis par l'organisateur ).

Les appâts non utilisés le premier jour ne pourront pas resservir durant le deuxième jour.

Si des changements devaient intervenir au dernier moment, ils seront annoncés lors du tirage au sort et lors de la réunion des commissaires.

## **12 PESEE :**

La pesée sera effectuée dans un endroit proche du débarquement des poissons . Celui-ci sera stocké à l'abri du soleil et des intempéries .

Il sera prévu deux balances pesant avec la même précision . ( une balance de secours sera à disposition ).

Seront affectés à chaque balance : un « peseur » , un assistant et une personne à l'enregistrement des poids et nombre de poissons, sous la responsabilité d'un Arbitre qualifié .

La pesée sera supervisée par au moins une personne appartenant au jury constitué avant le début de la compétition.

Lors de la pesée, indépendamment du nombre de poissons pêchés porté sur la fiche, il sera pesé le plus gros poisson de manière à respecter la méthode de classement en cas d'égalité entre concurrents , comme prévu par l'article 50 du règlement fédéral .

## **13 RESULTATS :**

Les résultats de la première journée seront affichés le soir même au P.C. de l'organisation.

Les résultats de la deuxième journée seront affichés le soir même au P.C. de l'organisation et ceci avant la proclamation du classement général.

Le classement général final sera établi par l'addition des points place des deux journées .(se reporter à l'article n° 10 ).

En cas d'égalité au classement général final le meilleur classement journalier départagera les compétiteurs.

## **14 RECLAMATIONS :**

L'application intégrale du règlement fédéral sera de rigueur , à savoir :

- Les réclamations devront être déposées auprès de l'organisateur avant la fin de la pesée, en ce qui concerne les infractions constatées à bord des bateaux.
- Les réclamations au sujet du classement journalier ou général devront être faites dans les douze heures de leur publication auprès de l'organisateur.
- Toutes autres réclamations faites sur l'ensemble de l'organisation devront être déposées avant la proclamation des résultats auprès de l'organisateur et seront examinées par la commission des règlements qui statuera dès la fin de la compétition .
- Pour toute réclamation déposée, une caution de 100 Euros devra être versée par le réclamant en même temps que la réclamation . Celle-ci sera restituée en cas de bien fondé de la réclamation .

## **15 COMMISSIONS:**

### Organisation générale :

Plusieurs commissions seront constituées et oeuvreront activement à l'organisation sous la responsabilité de personnes nommément désignées **par le bureau du club organisateur et sous sa responsabilité.**

### **Les principales commissions seront les suivantes :**

- Secrétariat, informatique, comptabilité
- Accueil,
- Hébergement,
- Restauration
- Sécurité
- Sponsoring
- Relations avec les diverses administrations
- Animations
- Remise des prix
- Pesée
- Etc...( cette liste n'est pas exhaustive bien sûr)...

## **16 JURY ET REGLEMENT:**

Cette commission sera composée de quatre membres non compétiteurs . Les membres de cette commission seront choisis ainsi :

- Un membre du comité de direction de la F.F.P.M.
- Un membre de la commission nationale bateau ;
- Un membre de l'association organisatrice, de préférence son président.
- Un membre du comité régional présent ou un juge arbitre.

Cette commission sera présidée par le représentant le plus élevé dans la hiérarchie de la fédération . En cas d'égalité de voix au moment de la décision, la voix du président sera prépondérante.

### **Les décisions de cette commission seront sans appel .**

## **17 CLOTURE :**

La clôture du 54ème Championnat de France Bateaux « adultes » sera prononcée après :

- lecture du palmarès avec appel sur le podium des Champions de France dans chaque catégorie.

- Remise des trophées, après laquelle il sera procédé à l'audition de la Marseillaise
- Distribution des autres trophées, coupes, médailles et récompenses .

**Le Championnat de France sera suivi d'un apéritif et d'un banquet de clôture .**

A Port Leucate,

Pour l'organisateur

Pour la F.F.P.M.

Pour Le Président du Club organisateur

Robert DABBADIE

Didier ONDEDEDIEU

Le Secrétaire

Daniel CARPENA